

Le rives de deux de nos lacs

Autor(en): **Gautier, Leopold**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **53 (1958)**

Heft 3-4-fr

PDF erstellt am: **25.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-173679>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les rives de deux de nos lacs

Tout à coup se découvre à nos yeux l'un des plus beaux aspects qui puissent charmer l'œil du voyageur. De vertes montagnes, couronnées de pics neigeux, mirent leurs formes majestueuses dans les lacs de Thoune et de Brienz que séparent les aimables rivages d'Interlaken. Une halte est aussitôt ordonnée... Nous nous arrachons à ce lieu charmant pour continuer notre route dans un chemin étroit et pittoresque qui borde la rive gauche du lac de Thoune, tantôt s'élevant au-dessus de l'onde bleue sur des rochers escarpés, tantôt longeant la rive où les vagues viennent mourir à nos pieds. L'absence de toute grande route a conservé à cette partie du pays son antique aspect, et aux habitants leur honnête sauvagerie primitive...

R. Töpffer, *Voyage pittoresque*, automne 1827.

Un malheur a eu d'heureuses conséquences. C'est dans l'été 1933 que se placent la vente et le morcellement d'une grande propriété, la *Bächimatt* à Hilterfingen, au bord du lac de Thoune. Cette même année se constituait une association de défense des lacs de Thoune et de Brienz. Il y a vingt-cinq ans de cela. Dans une remarquable plaquette, dont les illustrations figurent ici même, le président, M. H. Spreng, dresse le bilan de ce quart de siècle.

Une loi cantonale de protection des sites existe dans le canton de Berne depuis 1911. Mais son application fut longtemps hésitante. La protection était-elle plutôt de la compétence du pouvoir cantonal ou de la commune?

En fait, depuis que l'association dont nous parlons a été fondée, c'est le gouvernement cantonal qui a pris les responsabilités.

Une autre circonstance heureuse fut l'affectation, dès l'origine, à la protection des sites d'une part importante des bénéfices de la loterie SEVA.

Le but de l'Association était ainsi formulé: d'une part préservation du paysage; de l'autre maintien et agrandissement du domaine public sur les rives des deux lacs. Il faut en effet tenir compte de l'attrait toujours plus grand qu'exercent les lacs et pour la navigation et pour le bain et pour le bain de soleil. L'Association souligne le caractère social de son activité.

Elle s'est proposé dès l'origine d'encourager les communes, les sociétés, les particuliers à développer et agrandir le réseau des chemins, de même que les parcs publics; et elle a stimulé les pouvoirs publics à créer des zones protégées avec interdiction de bâtir.

Elle a déployé une intense activité d'information et de propagande avec le concours de sociétés existantes telles que le *Heimatschutz* et la Ligue pour la protection de la nature.

Elle a collaboré avec les autorités en vue d'établir des plans d'aménagement fixant les alignements et les implantations.

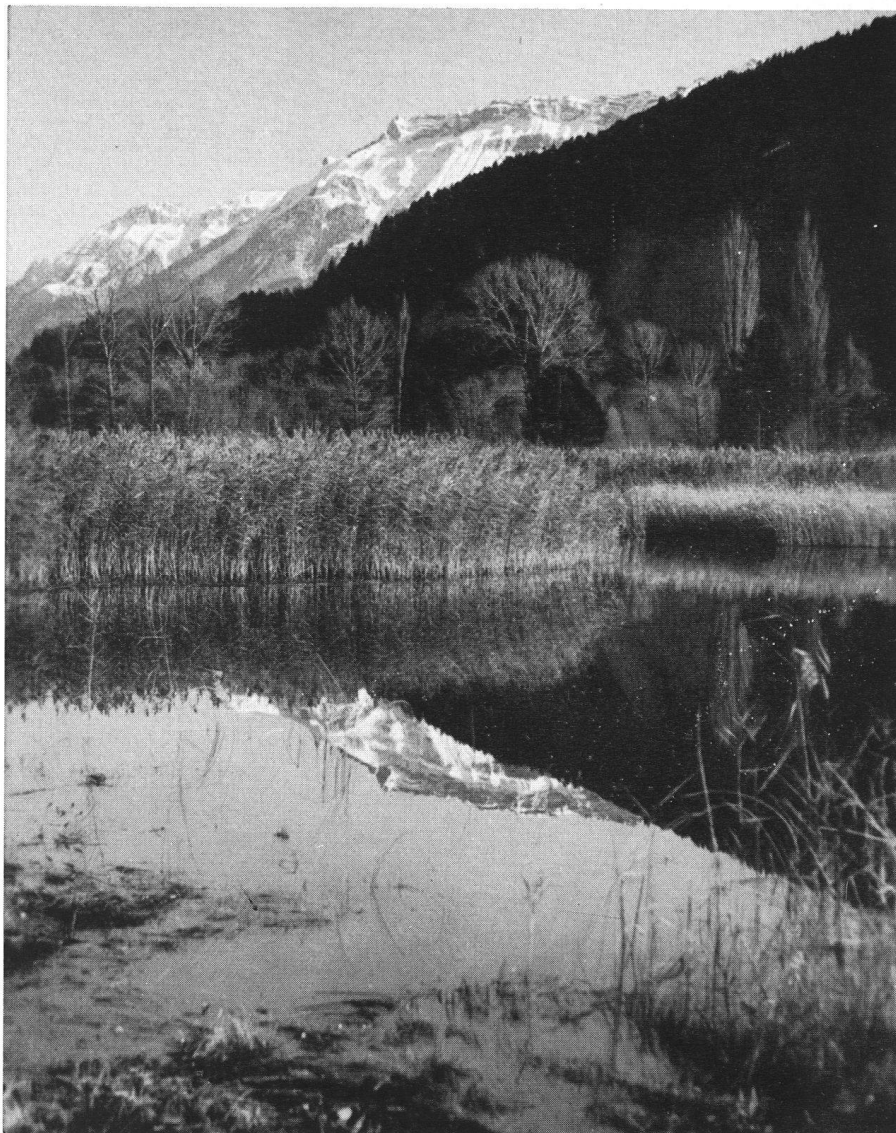
Il y a vingt-cinq ans, les deux lacs étaient riches en rives intactes, où l'on n'apercevait ni maisons ni chemins. Eh bien, on peut dire qu'elles le sont restées. Mais surtout, des garanties solides assurent l'avenir. Le bord de lac, long de 2 kilomètres entre la ruine de Weissenau et Neuhaus près d'Interlaken, est devenu réserve naturelle (1943), ce qu'a grandement facilité l'acquisition préalable, par l'Association, de la plus grande partie de ce territoire.

Une menace sérieuse a pesé sur les fameuses cascades du Giessbach. Là aussi l'Association fit front, et le Giessbach a été sauvé.

Elle a obtenu des plantations opportunes qui dissimulent des carrières ou des usines.

Elle a fait disparaître d'affreuses accumulations de gadoues et de détrit. Pour cette besogne et pour d'autres semblables, elle a embrigadé des équipes de volontaires, qui restent mobilisables chaque fois que, par leur concours, un nettoyage ou une amélioration quelconque peut être activée ou exécutée.

Weissenau, près de l'embouchure de l'Aar dans le lac de Thoue. La rive telle qu'elle était en 1931. L'année suivante on y construisait un pavillon de week-end.



Près de Weissenau. Une importante parcelle acquise par l'Association et devenue réserve naturelle.





Quelque part au bord du lac de Brienz. – Sur l'initiative de l'Association, et avec sa collaboration, le tas d'immondices a été recouvert, puis on a aménagé en ce lieu une esplanade.

Elle a obtenu de l'importante fabrique de ciment de Därligen que celle-ci installe des appareils modernes de dépoussiérage grâce auxquels l'énorme fumée qu'elle émettait précédemment est totalement résorbée.

Elle a considérablement développé le réseau des chemins pour piétons (*Wanderwege*) sur le pourtour de l'un et l'autre lac. Elle s'est longtemps opposée à la construction d'une route de grande circulation sur la rive gauche du lac de Brienz; mais elle a modifié son attitude quand elle s'est rendu compte que cette voie devenait nécessaire. Elle veille cependant à ce que le tracé gêne le moins possible le paysage.

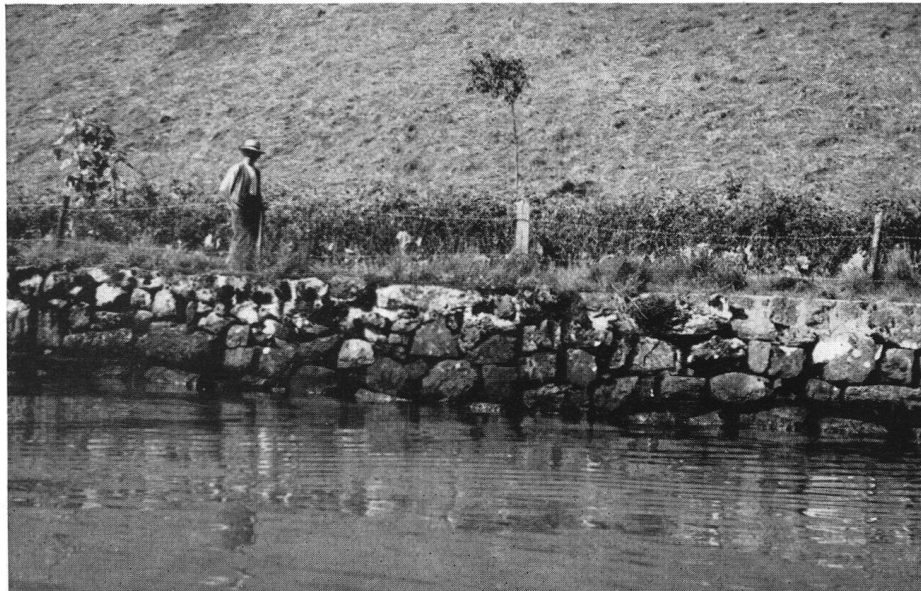
Dès l'origine le Conseil d'Etat bernois a soutenu l'Association dans ses efforts. Il a fallu du temps pour que les communes acceptent les idées directrices du groupement. Mais elles s'y sont peu à peu ralliées. Elles ont compris l'avantage de la prévoyance et des aménagements réglementés.

Aujourd'hui, après vingt-cinq ans d'efforts et de vigilance, l'Association peut, sans forfanterie, dire que la partie est gagnée: il y a collaboration sans restriction entre l'Association et les pouvoirs publics. Les syndicats locaux de tourisme et de développement, eux aussi, ont enfin compris que l'intelligente protection des sites est au bénéfice de chacun et de tous. Dans cet admirable Oberland, attenter inutilement aux beautés de la nature, c'est tuer la poule aux œufs d'or.

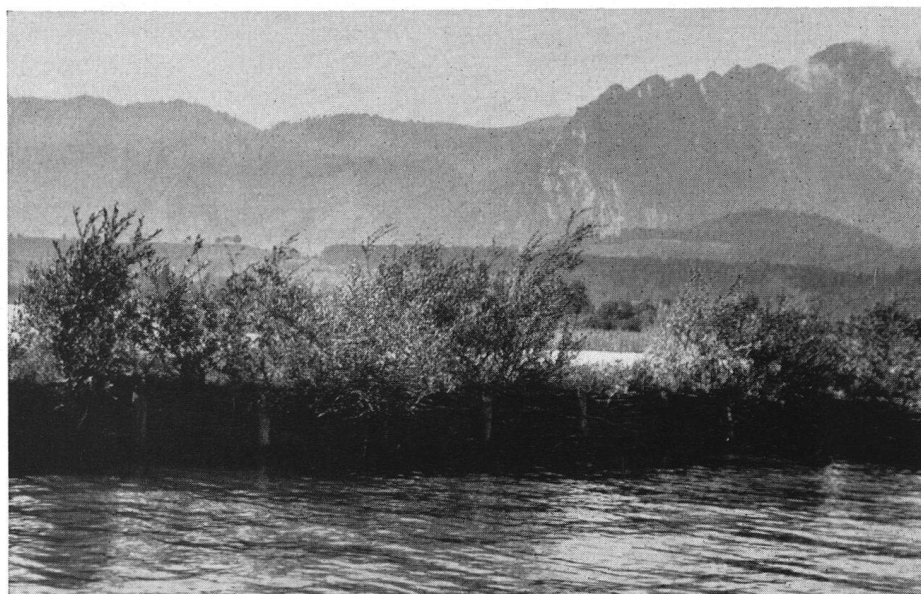
Si seulement tous les lacs de la Suisse pouvaient dresser aujourd'hui un bilan aussi favorable!

Léopold Gautier

Il convient souvent d'assurer la terre ferme. Ici c'est par un mur de pierre. Cela vaut mieux que le béton.



Autre procédé: on plante des buissons.



Entre Weissenau et Neuhaus. Chemin surélevé de près d'un mètre, pour qu'il soit praticable en période de hautes eaux. Excellent travail, puisqu'aujourd'hui le promeneur n'en aperçoit nulle trace.

